

## LA VERGNE INFO N° 25

### Lettre d'information de la Mairie de La Vergne – Juin 2025

#### **I. INFORMATIONS GENERALES**

Compte tenu des contraintes liées aux interdictions d'utilisations des produits de désherbage et des différents travaux de la commune, deux employés municipaux à plein temps dont un en emploi aidé exécutent les tâches communales.

La mairie est en possession d'objets trouvés sur le territoire de la commune (3 paires de lunettes et 1 téléphone portable rouge). Contacter la mairie si nécessaire.

#### **II. BUDGET 2025**

Le Conseil Municipal a adopté le CFU 2025 (Compte Financier Unique). Les résultats de l'année 2024 sont mentionnés ci-dessous et ont été validés par le Conseil Municipal.

FONCTIONNEMENT	2024	INVESTISSEMENT	2024
Recettes	419 004 €	Recettes	163 166 €
Dépenses	376 820 €	Dépenses	85 905 €
RESULTAT	42 184 €	RESULTAT	77 261 €

Soit un résultat cumulé positif de 119 445 € incluant le remboursement de nos annuités d'emprunt (intérêt et capital).

Pour 2025, nous avons prévu les DEPENSES et RECETTES suivantes par grands chapitres (et en prenant de la marge) :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT	2025
École	75 000 €
Voirie	131 608 €
Gestion générale	103 300 €
Fonctionnement de la Mairie	61 900 €
Entretien des bâtiments communaux	26 500 €
Virement Section d'Investissement	63 400 €
TOTAL	461 708 €

RECETTES de FONCTIONNEMENT	2025
Impôts directs	186 100 €
Dotation de l'État	99 930 €
Recettes diverses	15 575 €
Excédent de Fonctionnement reporté	160 103 €
TOTAL	461 708 €

Nous veillerons, comme dans le passé, à ajuster nos dépenses à nos recettes et non le contraire.

### **III. TAXES COMMUNALES**

Les taxes communales ont été votées par le Conseil Municipal en même temps que le vote du budget. Ces taxes n'ont pas été modifiées pour la partie communale.

### **IV. SALLE MUNICIPALE**

Les tarifs afférents à ce poste ont été maintenus. L'activité a été relativement importante. D'autre part, deux activités ont été mises en place dans la semaine (hors week-end) :

- Cours de gymnastique organisé par le foyer rural (2 cours 17 à 18h et 19 à 20h)
- Cours de Pole Dance à titre privé

Compte tenu de l'utilisation, il est conseillé de réserver suffisamment à l'avance la salle.

### **V. INVESTISSEMENTS**

Les investissements prévus en 2025 sont les suivants :

- Remplacement du chauffage de la mairie (Pompe à chaleur à la place de chaudière au fioul)
- Réfection de la toiture de la mairie (au dessus de l'ex garderie)
- Reprise de 4 anciennes tombes dans l'ancien cimetière (en accord avec la procédure officielle)
- Réhabilitation de voies communales
- Remplacement de la tondeuse
- Remplacement d'un radar de La Touche

### **VI. ÉCOLE**

Les parents doivent inscrire leurs enfants dans la commune d'accueil de la classe concernée.

L'école de La Vergne a été fermée malgré la mobilisation des parents d'élèves du RPI. Le ramassage scolaire continuera à fonctionner pour le RPI. La garderie de La Vergne est fermée.

### **VII. AIRE DE LOISIRS**

Les sanitaires sont condamnés la nuit de 21 heures à 8 heures du matin. Le parking intérieur est limité aux véhicules légers (hauteur maxi 2 mètres).

Le City Stade regroupe les sports suivants : Volley-ball, Hand-ball, Basket-ball, Badminton, Mini-tennis, Tennis ballon, Mini Foot, Pétéca.

L'accès à l'aire de loisirs est permanent. Les jeux pour enfants de 3 à 8 ans doivent être utilisés sous la responsabilité des parents et **exclusivement réservé à ces enfants. Nous rappelons que cette aire est interdite aux animaux pour des questions de salubrités.**

Profitez-en bien, en ne laissant pas de traces de votre passage SVP !

### **VIII. ASSOCIATIONS DE LA VERGNE**

#### **ACCA (Association de chasse)**

Pour toute question relative à cette association, vous pouvez contacter le président Mr Brandon MARTIN (06 48 30 61 18)

#### **FOYER RURAL**

Pour toute question relative aux activités et manifestations du foyer rural, vous pouvez contacter la présidente Mme Annie BONTEMS (06 87 93 85 60).

### **IX. FÊTES ET MANIFESTATIONS**

Une chasse aux œufs de Pâques pour les enfants jusqu'à 10 ans a été organisée par la commune le Samedi 10 Mai et il est

à noter que la participation des familles a été excellente et très appréciée. Une série de photos a été faite pour immortaliser cet évènement.

Le repas des aînés a été assuré le Dimanche 13 Avril 2025 avec l'animation de deux musiciens.

La brocante organisée par le foyer rural s'est déroulée le Dimanche 11 Mai sur le terrain de foot avec une animation. Une randonnée pédestre est organisée pour petits et grands par le Foyer Rural le 22 Juin 2025 avec 2 parcours avec ravitaillement (4,2 km et 8,5 km).

Suite aux expériences réussies, un repas champêtre sera organisé le Samedi 6 Septembre sur l'aire de loisirs de la commune et une animation organisée par le foyer rural avec des jeux pour petits et grands. Tous les habitants sont conviés à cette manifestation et il est demandé d'apporter ses assiettes et couverts.

NB : - notre site Internet est validé et son accès est le suivant : [communelavergne.fr](http://communelavergne.fr)

L'ensemble des données administratives ainsi que les comptes rendus des conseils municipaux sont disponibles. Des photos et ou vidéo de manifestations sont visibles également.

- notre adresse email a changé, la nouvelle adresse est mentionnée ci-dessous :

[mairie@communelavergne.fr](mailto:mairie@communelavergne.fr)

## **X. DECHETTERIE**

Pour les déchets autres qu'ordures ménagères et cartons d'emballage la Déchetterie de Fontorbe a été transférée sur la ZAC de la Grenoblerie depuis le 8 Juin 2019 pour être à votre disposition. Par ailleurs les déchets suivants ne sont pas acceptés :

- Déchets de soins
- Amiante et pneus (sauf collecte ponctuelle)
- Extincteurs, bouteilles de gaz et produits explosifs
- Cadavres d'animaux et déchets anatomiques
- Produits radioactifs

Une zone de dépôt de déchets métalliques est mise à disposition pour les habitants de la commune. Elle est située 7 rue de l'Ancienne Gare à l'entrée du terrain communal. Elle est ouverte de 9 Heures à 17 Heures du Lundi au Vendredi.

La gestion de la Déchetterie de la Grenoblerie a été modifiée par l'utilisation de Pass. Voir les nouvelles consignes sur le Bulletin Municipal de 2025(Paragraphe « Gestion des déchets) ou sur le site de CYCLAD (cyclad.org). Il est prudent de demander ce Pass au plus tôt sans attendre la fin de l'année 2025.

## **XI. NOUVEAUX EQUIPEMENTS**

### **CONTAINERS DE RECUPERATION ET BORNE DE COLLECTE DE VETEMENTS**

L'ensemble des containers et la borne de collecte des vêtements situé sur l'aire de loisirs a été déplacé à l'extérieur de l'aire, sur la rue de la Trichetterie à une vingtaine de mètres avec la possibilité de stationner un véhicule léger. On estime à 6kg/an/ foyer le volume de vêtements (y compris chaussures) mis à la poubelle. On peut faire mieux et plus utile que de jeter !

Veiller à respecter cet emplacement et à ne pas empiéter hors de cette zone.

Les containers papiers et verre sont accessibles des deux cotés.

De nouveaux containers de grande taille ont été répartis sur l'ensemble de la commune tout en conservant quelques anciens containers. Une nouvelle procédure de collecte des sacs jaunes a été mise en place par CYCLAD, à cet effet une mise à disposition est faite en mairie de 2 rouleaux de sacs jaunes par habitation.

### **INFO LA POSTE**

Pour information, le centre courrier de La poste de SAINT JEAN D ANGELY, met à votre disposition un service de commande de timbres, prêt à poster, prêt à expédier.

Avec ALLO COMMANDE FACTEUR, vous téléphonez au bureau de poste de Saint Jean d'Angély dans la journée (05-46-32-62-33) et votre commande est livrée à votre domicile, par votre facteur le lendemain.

**Important : Il est indispensable d'écrire votre nom sur les boîtes aux lettres afin d'éviter les erreurs de distribution de courrier.**

## XII. IMPACT DU BRULAGE EN PLEIN AIR DES VÉGÉTAUX

Contrairement à ce que pensent certains, le brûlage à l'air libre des végétaux est interdit, non pas pour les ennuyer, **mais parce qu'il est nocif pour votre santé !** La déchetterie de Fontorbe reçoit ces déchets.

La combustion en plein air des végétaux que certains pratiquent, malgré son interdiction, n'est pas une activité anodine car elle émet des polluants : particules visibles ou non, composés cancérigènes (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et du benzène. Des risques de sécurité apparaissent en cas de brûlage à proximité de voirie pouvant impacter la visibilité (Emanation de fumées)

Sachez que brûler 50 kg de végétaux verts émet autant de particules que :

- 18400 km en voiture à essence,
- ou 5900 km en voiture diesel,
- ou 3 mois de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière fuel performante.

De quoi faire réfléchir ceux qui se préoccupent de la santé de leurs enfants ou petits-enfants !!

Source : [direction@air-rhonealpes.fr](mailto:direction@air-rhonealpes.fr)

## XIII. ENTRETIEN DES BORDURES DE VOIERIE

Les propriétaires de terrains proches des voiries ou de ligne électrique ou téléphonique ont l'obligation de tailler les haies et/ou les arbres afin de dégager les fils noyés dans la végétation.

L'accès aux différentes voies d'eau doit être libre pour être conforme à la législation.

## XIV. SECURITE

Il est demandé à tous nos concitoyens d'être vigilant et de faire acte de civisme en signalant tout comportement suspect à la gendarmerie ou à la Mairie. Il est rappelé que la vitesse est limitée à **50 Km/h** en agglomération.

## XV. NUISANCES SONORES

Par arrêté préfectoral, nous rappelons à l'ensemble de nos concitoyens qu'il est interdit d'utiliser des engins bruyants (tondeuse et autre appareil...) le dimanche pour conserver la bonne entente et la quiétude de nos habitants. **En ce qui concerne les propriétaires d'animaux, ceux-ci doivent veiller à un bon comportement sociable afin d'assurer la tranquillité du voisinage.**

## XVI. AIDE A NOS SENIORS

De nombreuses possibilités existent pour faciliter la vie de nos seniors. Une liste non exhaustive est mentionnée ci-dessous :

- Portage de repas à domicile, Transport en ville, Travaux ménagers, Jardinage, bricolage, Etc...

Si vous souhaitez connaître quelques adresses, vous pouvez vous rendre en mairie aux heures d'ouverture. L'ensemble de ces services peuvent donner lieu à des réductions d'impôts.

## XVII. URBANISME

Il faut rappeler que tout travaux y compris rénovation ou toute construction doivent faire l'objet d'une demande de travaux ou d'un permis de construire et être en conformité avec le PLU de la commune.

Le nouveau PLU doit être validé au cours de l'année 2025.

## XVIII. FORMALITES ADMINISTRATIVES

Depuis le 15 Mars 2017, les cartes d'identité sont délivrées dans les mairies équipées d'appareils spécifiques pour la numérisation. Il est obligatoire de prendre Rendez-Vous au préalable. Le centre le plus proche est situé à la mairie de Saint Jean d'Angély. Pour la Charente Maritime 27 mairies disposent de cet équipement.

L'inscription sur la liste électorale ou les modifications ne sont pas automatiques et **doivent se faire directement par les personnes concernées sur le site service -public.fr** en suivant la procédure décrite. Pour les personnes ayant des difficultés, une assistance est possible par la mairie. **Compte tenu des prochaines élections (en 2026), il est urgent de le faire au plus tôt.**